

Durée de la formation ?

2 jours – soit 14 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux commerciaux, technico-commerciaux, gestionnaires, chargés d'études, responsables de produit ou de marché en assurance collective, dans les organismes assureurs ou sociétés de courtage, aux consultants et auditeurs.

Pour obtenir quoi ?

Apprendre et maîtriser les bases juridiques, fiscales et sociales de la protection sociale complémentaire des salariés en entreprise afin de mieux analyser et développer les contrats d'assurance correspondants.

Quels objectifs pédagogiques ?

Maîtriser les différents systèmes de retraite supplémentaire institués dans une entreprise.

Analyser et distinguer les règles juridiques sociales, fiscales qui s'appliquent.

Renforcer leurs compétences sur l'environnement juridique des contrats d'assurance correspondants.

Quelles méthodes mobilisées ?

La formation se déroule via une revue très complète donnant une large vision des principes et des textes juridiques, sociaux et fiscaux qui régissent la protection sociale complémentaire.

Quels sont les prérequis ?

Aucun.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?

Introduction :

Présentation du système de protection sociale français en matière de retraite et notions fondamentales en matière de protection sociale d'entreprise

Mise en place des régimes et contrats collectifs et modification

- Dispositions de l'article L 911-1 du code de la Sécurité sociale et du code du travail
- Les différents types de mise en place et leurs modifications :
 - L'accord d'entreprise
 - Le vote référendaire
 - La décision unilatérale de l'employeur
- Cas particulier des mandataires sociaux
- Synthèse sur les conditions à respecter pour que le régime soit collectif et obligatoire en épargne-retraite
- Principes pour la souscription, modification et résiliation du contrat collectif
- Suspension du contrat de travail et couverture d'assurance (notamment en cas d'activité partielle)

Les retraites à cotisations définies et le PER d'entreprise

- Le PER né de la loi PACTE du 22 mai 2019
- Le PER dans l'entreprise : des dispositifs antérieurs (PERCO, Retraite à cotisations définies) aux dispositifs nouveaux (PERECO et PERO et PERU)
- Les passerelles avec l'épargne salariale

Les retraites à prestations définies

- Les régimes à prestations définies avec la loi PACTE : de systèmes à droits aléatoires fermés aux systèmes à droits acquis
- Environnement juridique et Modes de gestion

Les indemnités de fin de carrière (IFC)

Règles fiscales et sociales applicables aux cotisations et aux prestations

- Aspects fiscaux : art. 39 et 83 du Code général des impôts
- Aspects sociaux : article L.242-1 du Code de la Sécurité sociale, mais aussi article L. 137-11 et L.137-11-2 CSS
- Contributions sociales : CSG-CRDS, forfait social
- Traitement fiscal et social des prestations en cas de sortie anticipée et normale

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qui anime cette formation ?

Isabelle HADOUX VALLIER

Expert en Protection sociale, rémunérations et assurance depuis 1995, tout d'abord chez un assureur, puis en tant qu'Avocat, aujourd'hui chez Barthélémy Avocats, elle conseille et accompagne employeurs, branches professionnelles et acteurs de la protection sociale complémentaire dans ces domaines.



La formation en pratique...

Quand et où ?

14 et 15 décembre 2026

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30

En distanciel, via l'application TEAMS

Combien ça coûte ?

1 980 €.

Les frais de participation couvrent les journées de formation, la documentation complète.

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.